

2011_B156

OBJET : Sports - Politique Sportive - Soutien à la formation des jeunes sportifs de haut niveau territorial 2011 - Attribution d'une subvention à ESE et validation d'une convention d'objectifs

Le 1^{er} avril 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à Puyricard sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 25 mars 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, membre du Bureau, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARCON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence

Excusé(s) avec pouvoir :

DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse, DI CARO Sylvaine, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD DESNUELLE Marie-Pierre, LARNAUDIE Patricia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard, LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane, PERRIN Jean-Marc, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(s) :

CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence, CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet, LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Jacky PIN donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 1^{ER} AVRIL 2011

Rapporteur : Monsieur Jacky Pin

Objet : Sports – Politique sportive – Soutien à la formation des jeunes sportifs de haut niveau territorial 2011 – Attribution d'une subvention à ESE et validation d'une convention d'objectifs

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique sportive de soutien au haut niveau territorial, la Communauté du Pays d'Aix a validé le principe d'un programme d'accompagnement de 150 jeunes sportifs âgés de 15 à 20 ans intégrés dans les équipes cadettes et juniors des 4 clubs de sport collectif de haut niveau territorial du Pays d'Aix. Ce programme, mis en œuvre par l'association « Ecole Sport Entreprise », prévoit notamment un dispositif d'accompagnement scolaire, professionnel et sportif de ces jeunes athlètes. Le présent rapport propose l'attribution d'une subvention de 120 000,00 € à l'association « Ecole Sport Entreprise du Pays d'Aix ».

Exposé des motifs :

Le Conseil de Communauté du 25 juillet 2003 a validé le principe de soutien financier aux sports collectifs de haut niveau territorial.

Dans le cadre de cette politique sportive de soutien au haut niveau territorial, la CPA a validé le principe d'un programme d'accompagnement et de soutien de quelques 150 jeunes sportifs de 15 à 20 ans constituant les équipes cadettes et juniors du basket féminin, du rugby masculin, du volley-ball féminin et du handball masculin. Les clubs de haut niveau territorial concernés soutiennent ce programme original porté par l'association "Ecole, Sport, Entreprise Pays d'Aix". Il vise à créer les meilleures conditions possibles d'accompagnement et de soutien au parcours éducatif, scolaire et professionnel de jeunes sportifs.

Dans le cadre de ce programme, un dispositif interactif vise à réussir simultanément parcours scolaire, professionnel et sportif, en allégeant au maximum les problèmes de logistique que peuvent rencontrer ces jeunes : transports, restaurations adaptées, tutorat scolaire, préparation physique, en regroupant les bénéficiaires du programme.

En complémentarité de ce dispositif interactif destiné aux jeunes, une cellule opérationnelle propose un appui aux sportifs adultes qui constituent les équipes premières, afin de les accompagner dans leur formation post sportive et leur insertion dans le monde du travail.

C'est au titre de ce programme que l'association sollicite l'attribution d'une subvention de 120 000 euros afin qu'ESE puisse mener à bien les missions et objectifs définis dans la convention de partenariat passée avec la Communauté du Pays d'Aix.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose aujourd'hui de valider les termes de la convention d'objectifs à conclure entre la Communauté du Pays d'Aix et l'association "ESE Pays d'Aix" et de valider l'attribution d'une subvention de 120.000 € à l'association "ESE Pays d'Aix" en 2010.

Il convient de noter que ce dossier a été présenté en Commission Politique et Equipements Sportifs le 3 février 2011 qui a donné un avis favorable.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2005-B086 du 8 avril 2005 relative aux modalités de paiement des subventions aux associations ;

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 donnant délégation au Bureau d'approuver le versement de subventions n'excédant pas 150.000 €uros ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention d'objectifs à conclure entre la Communauté du Pays d'Aix et l'association "ESE Pays d'Aix", dont un exemplaire est annexé à la présente délibération
- **VALIDER** l'attribution d'une subvention de 120.000 € à l'association "ESE Pays d'Aix" (Guichet unique n°2011/00221);
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que l'ensemble des documents y afférents;
- **DIRE QUE** les dépenses en résultant seront prélevées sur le Chapitre 65 - Fonction 40 - Nature 6574 qui présente les disponibilités suffisantes.

CONVENTION D'OBJECTIFS 2011

Point6a_ConvESE2010

Entre

La Communauté du Pays d'Aix,

Sise Hôtel de Boadès, 8 place Jeanne d'Arc - CS 40868 - 13626 Aix-en-Provence
Cedex 1, représentée par, Monsieur Jacky PIN, Vice Président délégué aux
Sports, ayant reçu délégation de Madame Maryse JOISSAINS MASINI, son
Président, désignée sous le terme « La Communauté »,

D'une part,

Et

L'Association Ecole-Sport-Entreprise Pays d'Aix

Association loi 1901, dont le siège social est situé, résidence Flavia, 131 chemin
des Areniers, 13760, SAINT-CANNAT, représentée par son président,
Monsieur Michel SALOMEZ, désignée sous le terme "E.S.E. PAYS D'AIX",

D'autre part,

Préambule

L'association "E.S.E. PAYS D'AIX" régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont les statuts ont été déposés en Préfecture le 4 janvier 2005 et publiés au Journal Officiel du 5 février 2005, a pour principal objectif d'accompagner et soutenir le parcours éducatif, scolaire et professionnel de jeunes sportifs recrutés par les clubs de haut niveau du Pays d'Aix en les situant au cœur d'un dispositif interactif Ecole-Sport-Entreprise pour réussir à concilier dans le temps : pratique sportive, réussite scolaire et insertion dans le monde du travail

La Communauté du Pays d'Aix souhaite par ailleurs manifester :

- Son soutien à l'excellence sportive tant au niveau de l'initiation que de la diffusion de la pratique sportive sur le territoire de la Communauté,
- Sa reconnaissance du rôle joué par les clubs sportifs, en cohérence avec les orientations de la politique sportive communautaire,
- Son souci de transparence dans la gestion des fonds publics,
- Son souhait de mettre en place de réelles relations partenariales sur la base de conventions d'objectifs négociées.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La Communauté du Pays d'Aix, soutient « Ecole-Sport-Entreprise du Pays d'Aix » pour qu'elle assure les actions d'accompagnement des jeunes sportifs licenciés dans les clubs labellisés de Haut Niveau territorial.

Les actions qui motivent la présente convention :

- Réussite du parcours scolaire
- Confirmation de la meilleure performance sportive,
- Préparation de l'insertion professionnelle

En allégeant au maximum les problèmes de logistique :

Transport, restauration adaptée, tutorat scolaire, préparation physique.

Regroupant ainsi tous les bénéficiaires du programme.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'année 2011.
Elle n'est pas reconductible tacitement.

ARTICLE 3 – MODALITES D'EXECUTION DE LA CONVENTION

3.1. Responsabilités de l'association

Les actions soutenues par la Communauté du Pays d'Aix sont réalisées sous la responsabilité de l'association « Ecole-Sport-Entreprise du Pays d'Aix » et ne peuvent être confiées pour tout ou partie à des tiers sans l'accord préalable de la Communauté du Pays d'Aix.

L'association « Ecole-Sport-Entreprise du Pays d'Aix » s'engage en outre à respecter toutes les obligations légales, sociales et fiscales liées à l'exercice de ses activités.

3.2. Engagement financier - Subvention de fonctionnement

L'association « Ecole-Sport-Entreprise du Pays d'Aix » se verra attribuer une subvention d'un montant de 120 000 € (Cent vingt mille euros) pour l'année 2011.

Le budget prévisionnel de l'année 2011 correspondant à un montant de 223.300 € (Deux cent vingt trois mille trois cents euros), représentant 54 % du budget prévisionnel joint en annexe 1.

3.3. Modalités de versement des subventions

Un acompte de 70% sera versé à l'association après la signature et la notification de la convention d'objectifs.

Le solde de 30% sera versé à la fin de l'année sur présentation avant le 1^{er} novembre 2011 d'un compte de résultat provisoire signé du Président et du Trésorier de l'association.

3.4. Actions de relations publiques

L'association "E.S.E PAYS D'AIX " s'engage à citer la Communauté du Pays d'Aix en tant que partenaire dans toutes les actions de communication internes et externes et toutes publications qu'elle sera amenée à produire.

ARTICLE 4 - CONTROLE - SUIVI

En application des dispositions de l'article L 1611- 4 du code général des collectivités territoriales, l'association « Ecole-Sport-Entreprise du Pays d'Aix » s'engage à communiquer sur simple demande de la Communauté tout document relatif à sa gestion.

Par ailleurs, la Communauté peut faire procéder par ses représentants à toute vérification sur pièce et sur place.

Elle s'engage également à informer régulièrement la Communauté de l'état d'avancement et du déroulement de la mission définie à l'article I de la convention selon des modalités établies d'un commun accord par les deux parties. La Communauté peut demander à l'association « Ecole-Sport-Entreprise du Pays d'Aix » de participer à des réunions de suivi, à chaque fois qu'elle le juge utile au bon déroulement de la mission.

L'association s'engage à produire avant le 30 avril de l'année suivante à la Communauté un bilan 2011 certifié par son expert comptable ainsi qu'un rapport d'activité détaillant la manière dont a été menée les actions faisant l'objet de la présente convention.

ARTICLE 5 - SANCTIONS - RESILIATION

5.1. Sanctions

En cas de non exécution des engagements de la présente convention, la Communauté peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

5.2. Résiliation

La convention est résiliée de plein droit par la Communauté, et sans indemnité, en cas de carence ou de manquement grave de l'association E.S.E PAYS D'AIX à l'une des obligations définies par les articles de la convention.

Dans ce cas, la Communauté sera fondée d'exiger la restitution des subventions perçues au prorata temporis.

5.3. Reversement de tout ou partie de la participation

La Communauté pourra demander le remboursement de tout ou partie de la participation :

- si le bénéficiaire ne remplit pas ses obligations.
- si l'utilisation des sommes perçues n'est pas conforme à l'objet des statuts de la société subventionnée.

ARTICLE 6 - AVENANT

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord par les deux parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er}.

Fait à Aix-en-Provence, le

En 3 exemplaires originaux

Pour La Communauté
du Pays d'Aix,

Le Vice-Président
Délégué aux Relations avec le Monde
Sportif et Equipements Sportifs,

Jacky PIN

Pour l'association
« Ecole-Sport-Entreprise du Pays
d'Aix »,

Le Président,

Michel SALOMEZ

La présente convention se compose de 5 pages et de 6 articles.

Annexe 1 : Budget prévisionnel d' « Ecole-Sport-Entreprise du Pays d'Aix »
pour l'année 2010.

ANNEXE 1

DEMANDE DE SUBVENTION 2011

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION

Ne pas indiquer les centimes d'euros

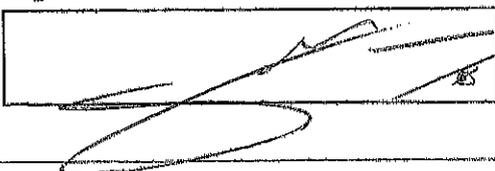
DEFICIT REPORTE :		EXCEDENT REPORTE :	
DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations <i>30000</i>	10000
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	1000	74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives	430	Etat (à détailler)	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		
		Région (s)	
		
61 - Services extérieurs		Département (s)	
Sous-traitance générale		
<i>NEMACE</i>	26460	Commune (s)	
Locations mobilières et immobilières		... <i>Aix</i>	5000
<i>ESP Consulting</i>	10000	Communauté du Pays d'Aix	
Entretien et réparation		<i>(indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)</i>	120000
<i>1</i>		Organismes sociaux (à détailler)	
Assurances	2130	
Documentation		Fonds Européens	
Divers		ONASEA (emplois aidés)	55000
<i>Participation Stage</i>	25900	Autres (à détailler)	
		<i>ANML - Participation ESE</i>	28300
62 - Autres Services extérieurs		75 - Autres produits de gestion courante	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	9500	Cotisations	2000
Publicité, publications		Autres (à détailler)	
Déplacements, missions et réceptions	15000	<i>vente navet</i>	3000
Frais postaux et de télécommunication	800	76 - Produits financiers	
Services bancaires	2000	77 - Produits exceptionnels	
Divers		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Salaires bruts	100000		
Charges sociales	20000		
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements et provisions	10000		
TOTAL DEPENSES :	223300	TOTAL RECETTES :	223300

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à *Aix* le *15/12/2010*
Signature du Président

Cachet de l'Association



ECOLE SPORT ENTREPRISE
CH. DE L'ARENIER
13700 - ST CANNAT
SIRET : 48482079000020

OBJET : Sports - Politique Sportive - Soutien à la formation des jeunes sportifs de haut niveau territorial 2011 - Attribution d'une subvention à ESE et validation d'une convention d'objectifs

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAENS MASINI



Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le 13 AVR. 2011